

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 24 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 avril 2023.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES, Jean-Michel BOCHATON.

POUVOIRS : Agnès PAGES à Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET à Jean-Michel BOCHATON Claude ILLY à Pierre TRAPIER.

EXCUSÉE : Sandrine AUGIER

OBJET : Cession parcelle Centre-Ville

Comme suite à la délibération de principe, approuvée en séance du 6 février 2023, il vous est proposé de céder une partie de la parcelle AN 391, parcelle supportant le Gymnase Delaune, pour environ 2370 m².

Cette cession se réaliserait au profit de la Société pour le Développement de l'Habitat (SDH), qui a pour projet la construction d'une résidence de 26 logements sur environ 800 m² de surface commerciale, le bâti correspondant approximativement à l'emprise du gymnase.

L'offre d'achat de la société SDH est de 660 000 €, correspondant à la fourchette haute de l'estimation du service France Domaine, qui en date du 20 février 2023, évaluait la valeur du tènement à 600 000 €, avec une marge de négociation de 10%.

Les frais de bornage et de notaire seront à charge de l'acquéreur.

Par 26 voix pour et 6 voix contre, le conseil municipal décide :

- D'approuver la présente délibération
- D'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer toute pièces et actes nécessaire à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 25/04/2023

Le Maire,

